

Compte rendu GT SIP/CDIF du 9 mars 2015

SDIF... Une nouvelle proposition mais pas d'urgence !

La Direction générale a présenté lors de ce groupe de travail une nouvelle proposition, le SDIF – Service départemental des impôts fonciers, sans remettre en cause les schémas organisationnels déjà présentés, ce qui maintiendra une organisation de la mission à géométrie variable.

A ce stade, contexte révision oblige, il apparaît que la Direction générale laisse le temps au temps ce qui semble pouvoir convenir aux directions locales.

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

« La CGT note des points intéressants dans la fiche présentée pour ce groupe de travail.

Une nouvelle porte s'ouvre avec la possibilité de créer le SDIF. Ceci aurait pu nous séduire, mais vous raisonnez avec une structure départementale en vous exonérant d'une réflexion indispensable sur le maillage et les implantations sur le territoire ce qui ne peut absolument pas nous convenir.

Vous laissez le libre arbitre aux directions, d'implanter ou non des structures sur les différents sites du département, avec un risque certain pour les missions et les personnels. Car dans le contexte « revue des missions », démarche stratégique, suppressions d'emplois, il y a fort à craindre qu'ils fassent le choix d'une seule structure faute de moyens et d'emploi.

Le SDIF va dans le sens de ce que porte la CGT :

- ▶ un service du Cadastre qui rassemble les missions fiscales, foncières et topographiques ;
- ▶ une inscription au TAGERFIP de cette structure avec les emplois dédiés, ce qui permettrait d'implanter les emplois C, géomètres et A et d'ouvrir à nouveau la discussion sur la création d'emplois de contrôleurs du Cadastre (avec la formation initiale dédiée) ;

Mais la Direction générale, en permettant la poursuite des schémas organisationnels déjà lancés (fusion SIP/CDIF avec des cellules foncières dans le SIP, PTGC, PELP) tout en prônant le SDIF, fait preuve d'incohérence et manque de courage.

Pour la CGT, la DG ne s'est pas donné les moyens, faute d'emplois, de sortir par le haut de SIP/CDIF dont tout le monde convient aujourd'hui que cette réforme a conduit à une perte de compétence et de technicité. Dans le contexte de la révision des locaux professionnels et de celle des locaux d'habitation (à venir...), de la RPCU, le Cadastre a pourtant besoin d'une vraie structure de proximité qui permette d'assurer de façon égalitaire la mission cadastrale sur tout le territoire.

Alors aujourd'hui il y a un urgent besoin d'un moratoire structure/missions Cadastre : nous sommes avec plus d'inconnues et d'inquiétudes sur l'avenir de la mission.

D'autre part si les directions faisaient le choix de la départementalisation, avec la mise en place d'un SDIF et d'un PTGC, cela conduirait de fait à une explosion des frais de déplacement.

La CGT reste opposée à la mise en place de PTGC et de PELP : quelle est leur pertinence aujourd'hui, quelle est leur valeur ajoutée pour l'exercice de la mission ? Quel bilan en faites-vous ? Pourtant là encore, vous proposez de poursuivre la mise en place de PTGC sans donner de garantie sur le maintien d'antennes.

En conclusion, après plusieurs groupes de travail, le constat partagé par la direction générale, par une grande majorité de direction et par les organisations syndicales, est unanime sur l'effet négatif de la réforme SIP/CDIF pour la mission cadastrale.

Pour la CGT Finances Publiques, il faut :

- ▶ **DIRE STOP définitivement à la réforme SIP/CDIF et sortir de cette ornière ;**
- ▶ **arrêter d'offrir aux directions tout un panel de propositions où chacun se sert avec l'argument qu'il n'y aurait pas de retour en arrière possible ;**
- ▶ **prendre une décision pour sortir de cette situation instable et aller plus loin en impulsant la mise en place d'un service des impôts fonciers de proximité et le maintien des CDIF actuels, qui garantit l'unité de la mission sur ses 3 piliers, fiscal, foncier et topographique.**

Vous avancez aujourd'hui une réflexion nouvelle sur le Cadastre, y réfléchir et la mettre en œuvre, et surtout s'y tenir avec l'objectif d'avoir le même exercice de la mission fiscale et foncière sur tout le territoire. »

Montreuil 23/03/2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfp.finances.gouv.fr

• dgfp@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Réponses de la Direction générale

« Après avoir pris en compte l'ensemble des observations du réseau et des organisations syndicales, cette nouvelle fiche est l'aboutissement des nombreux groupes de travail.

C'est, à ce stade, la position de la Direction générale même si vous pensez que la position n'est pas claire.

NON ! La DG n'est pas en mesure de proposer un modèle unique et accepte que la mission s'exerce différemment d'un département à l'autre.

OUI ! La DG pense qu'il est impossible de dire que nous allons à nouveau fonctionner avec des CDIF et d'imposer un retour en arrière.

Mais les réflexions ne sont pas bouclées. L'année 2015 sera consacrée à faire le point avec les directions qui devront s'interroger pour définir de quelle organisation ils ont besoin en 2016 pour assurer la mission. La DG analysera leurs réflexions et propositions.

Tout le monde a pris conscience que la mission est sujette à des fragilités internes mais elle n'est pas en péril. Au niveau de la DG, le danger s'entend par la perte de compétence : d'où la nécessité d'avoir plus de pilotage et de soutien.

La fiche présentée :

La fiche permet de détendre la pression autour de ce dossier :

- ▶ plusieurs choses se télescopent et sont à prendre en compte, les révisions foncières et la RPCU ;
- ▶ c'est important de mettre à la réflexion un cadre comme le SDIF qui existerait au TAGERFIP avec plusieurs pôles possibles ; cela garantit la « spécialisation » ;
- ▶ la départementalisation ne veut pas dire un seul site ;
- ▶ il faut trouver des solutions aussi pour les agents.

L'objectif est de reconstruire et de redensifier la mission fiscale et foncière.

L'emploi : les cellules foncières ou SDIF doivent conduire à réfléchir en terme de maintien de la mission foncière. Notre objectif n'est pas de supprimer des emplois mais de chercher des réponses.

La formation : afin de remédier à la perte de technicité et de compétence, la DG a déjà obtenu un plan renforcé de formation professionnelle en matière foncier avec l'ENFIP, par la création d'un comité permanent chargé d'analyser et de proposer des solutions.

Les frais de déplacements : c'est une vraie bonne question, particulièrement pour le PTGC (et en lien avec RPCU) à laquelle nous ne pouvons répondre sur table mais que nous allons signaler à SPIB (service chargé du budget).

L'encadrement : nous proposons un pilotage unique pour le SDIF mais cela ne signifie pas le rapatriement de toute la mission et de tous les agents au même endroit.

Le référent foncier : nous proposons un référent départemental, A ou A+, dont le rôle sera de relayer le pilotage et les questions, d'irriguer les connaissances/compétences sur tout le réseau du département.

La réforme territoriale : à ce stade elle n'impacte pas nos choix.

Expérimentation révision LH :

La campagne déclarative : ne pas comparer avec la campagne IR. A ce jour 4% de télé-déclarant. Il y a eu beaucoup d'accueil au 1^{er} semestre mais cela se calme.

Une relance est prévue mais pas de calendrier encore connu.

Nous allons nous revoir au printemps pour faire un point de ce qui sortira de l'expérimentation.

Intervention de la CGT :

La CGT a revendiqué un « service du Cadastre » dans les Centres des finances publiques et a confirmé son opposition aux propositions qui manquent d'ambition pour le Cadastre :

- ▶ déplorable que la mission continue à s'exercer différemment sur le territoire ;
- ▶ la mission est en danger et en perte de compétence mais aussi et surtout du fait des réformes et structures différentes ;
- ▶ impossible de nous faire croire que l'emploi ne sera pas touché : les suppressions d'emploi sont bien aujourd'hui le corolaire de toutes les restructurations !
- ▶ incohérent de dire « pas de retour en arrière possible » ! Il faut plutôt affirmer l'arrêt de SIP/CDIF avec une période de transition pour « détricoter » où la mission est fusionnée ;

La Direction générale doit être offensive dans ses propositions et dire au réseau que l'objectif est d'aller vers un SDIF, service des impôts fonciers avec une réflexion sur le maillage.

Pour la CGT il est impératif de rediscuter des besoins en emploi de A « cadastre » (recrutement, formation, affectation) au regard du ressenti des inspecteurs actuellement à l'ENFIP. La situation est alarmante au regard du faible nombre de poste et le A référent ne peut pas palier à cela. Réflexion aussi à reprendre sur le B « cadastre ».

Conclusion de la Direction générale

Nous ne sommes pas en mesure de dire aujourd'hui que SIP/CDIF est un fiasco partout (en se référant à l'avis même des agents), d'où le choix de ne pas imposer de retour en arrière et de détricotage.

Mais des directions peuvent l'envisager et nous leur permettons avec la proposition du SDIF. La Direction générale appelle donc les directions locales à réfléchir à une nouvelle proposition, le SDIF.

Toutefois, nous sommes dans le contexte des révisions et rien ne sert de se précipiter en 2015 à faire des restructurations. Nous devons déjà sortir de la révision des locaux professionnels et envisager celle des locaux d'habitation.

Enfin, à la demande de la CGT, il y aura un groupe de travail programmé fin 2015 pour rediscuter mission et PATD (Plan d'action topographique départemental).